



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 26 septembre 2022 à 19h00

Présidente : Mme Ermidas Fernandez
Secrétaire : M. Adnan Askandar

Sont présents : 19 membres du Conseil général
4 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mme P. Leutwiler, MM. C. Baudet, J. Matthey-de-l'Endroit et A. Messerli
Public : 1

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

La présidente ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

Lecture des courriers reçus :

Démissions du Conseil d'Evènements Scolaires :

- Mme Emilie Makaci
- M. Adnan Askandar
- Mme Maddalena Perrenoud
- M. Max Houttuin

La présidente : Est-ce que les démissionnaires aimeraient faire encore une remarque ?

Mme E. Makaci (PLR) : *A la suite de ma démission du Conseil d'évènements scolaires de Cornaux, j'espère vivement, pour les prochains membres du CESC et principalement pour le prochain caissier, un soutien en tout temps de l'Autorité communale au vu de l'exemplarité que doit avoir notre commune.*

Je tiens à remercier chacun des membres du CESC pour leur travail durant les différents évènements destinés aux enfants et d'autant plus pour la Fête du Soleil.

Je tiens aussi à remercier personnellement chacun des participants à la Fête du Soleil qui ont su mener cette fête, les membres SLC dont la présidente Mme Lina Veliz et particulièrement M. R. Da Costa, concierge de notre commune, pour tous ces efforts.

Je vous remercie de votre attention.

1. Appel

M. A. Askandar : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 18 conseillers généraux + la présidente sur 23

La majorité absolue est de : 10

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un membre du Conseil général à la Commission Sports-Loisirs-Culture
5. Nomination de deux membres du Conseil général au Conseil d'Evènements Scolaires de Cornaux CESC (sièges vacants)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'extinction nocturne de l'Eclairage Public (motion du 25.08.2022)
7. Demande de crédit d'investissement de CHF 60'300.00 pour le remplacement du jeu principal, des dalles amortissantes ainsi que l'installation de deux engins de fitness pour l'extérieur – Pace de jeux de La Fannaz
8. Demande de crédit d'investissement de CHF 348'000.00 pur des travaux d'assainissement des chauffages des bâtiments communaux et à leur raccordement au chauffage à distance.
9. Lettres et pétitions
10. Motions et propositions
11. Communications du Conseil communal
12. Interpellations et questions
13. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Nomination d'un membre du Conseil général à la Commission Sports-Loisirs-Culture SLC (siège vacant)

La présidente ouvre la discussion :

Mme H. Houttuin (PLR) : Le groupe PLR a discuté ce jeudi 22 septembre passé et n'a pas de candidat pour cette commission.

La présidente : Nous reprendrons ce point lors de la prochaine séance du Conseil général.

5. **Nomination de deux membres du Conseil général au Conseil d'Evènements Scolaires de Cornaux CESC (sièges vacants)**

La présidente ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Le groupe PLR propose et remercie par avance M. Cédric Divernois qui, fort de son expérience dans ce conseil, permettra de soutenir l'organisation des manifestations dédiées aux enfants, telles qu'Halloween et l'Avent. D'autre part, le PLR, par son président, souhaite un entretien avec le Conseil communal d'ici le Conseil général de décembre afin de clarifier la situation ayant entraîné la démission de quatre membres. Cette mise au point permettra ensuite de motiver plus sereinement de nouveaux membres pour compléter ce conseil. Merci de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : *Les disfonctionnements du Conseil d'Evènements Scolaires (CESC) provoqués par les comportements organisationnels inadéquats de certains membres, la non-reconnaissance des fonctions de membres nommés régulièrement lors de la constitution de cette commission, le non-respect de principes de gestion financière élémentaires, ainsi qu'une gestion déficiente de ces disfonctionnements par l'autorité en charge du CESC a induit la démission de plusieurs membres.*

Le parti socialiste proposera de nouveaux membres au sein du CESC aux conditions suivantes :

- *Une réflexion organisationnelle devra être menée ;*
- *La mise en place d'un cadre de fonctionnement définissant clairement les périmètres d'action de chacun des membres ;*
- *La validation de cette réorganisation par l'ensemble du CC.*

Merci de votre attention.

La présidente : Plus aucune remarque, M. Cédric Divernois est élu, tacitement, membre du Conseil d'Evènements Scolaires par acclamation de l'assemblée.

M. C. Divernois (PLR) : C'est avec étonnement que j'ai appris, dernièrement, tous ces problèmes rencontrés au CESC. J'ai fait partie ces 4 dernières années du CESC en tant que vice-président et caissier, le CESC n'a jamais rencontré de problème, tant au niveau de l'organisation, gestion interne, financier.

Cette dernière année, effectivement, c'est la gabegie.

Je vais également regarder ce qui s'est passé. C'est une commission qui demande beaucoup de travail. Si on veut que les gens s'impliquent, il faut y mettre un cadre mais pas trop strict afin de retrouver des nouveaux membres qui sont prêts à s'investir dans ce conseil. Une chose importante à mes yeux, je rappelle au Conseil général que le CESC ne coûte rien à la Commune, aucun financement public ne leur est versé. Tout l'argent que le CESC a en caisse, il a été gagné lors de manifestations et autres., le CESC est autonome. Les comptes sont envoyés à la commune chaque année.

Je remercie également les 3 personnes de Cressier qui se sont engagés dans le CESC. Les parents de Cornaux ont extrêmement de la peine à s'impliquer dans le CESC, c'est grâce à ces personnes-là que nous avons pu recréer le Conseil d'Evènements Scolaires. Merci de votre attention.

Mme M. Perrenoud (PS) : Je pense que le CESC n'a pas besoin de conseillers généraux, ils sont autonomes. L'argent c'est eux qui le gagne et nous n'avons pas à être là, assis, à regarder ce qu'ils font.

Les rares fois que j'ai essayé de dire quelque chose, tu te souviens (Mme I. Weber), tu m'as dit, on ne doit pas parler mais juste écouter.

Je me suis sentie inutile et j'ai vu comme ils traitaient la présidente du CESC. C'est pour cela que j'ai remis ma démission.

Mme I. Weber (CC) : Je ne vais pas entrer dans la polémique mais juste dire quelques mots. Le Conseil communal constate que manifestement le CESC a connu des problèmes en matière organisationnelle et surtout de communications. Particulièrement en lien avec l'organisation de la Fête du Soleil qui a été un grand générateur de stress, puisque ladite organisation a dû se faire dans un laps de temps très court. Cela a mis à mal les canaux de communications à l'origine de ces problèmes. En tant que conseillère communale, je pense que mes collègues sont du même avis, la totalité des membres du CESC sont des gens de bonne volonté avec l'envie de faire du bon travail. Personne n'était là pour saboter, embêter ou ne pas travailler. Les personnes ont fait du mieux qu'ils pouvaient dans le but de faire quelque chose de bien pour les enfants. J'ai toujours soutenu la totalité des membres.

Je réponds à Mme Perrenoud : On parlait de pédagogie et d'enseignement. Le rôle du CESC n'est pas de se mêler de la pédagogie et de l'enseignement, son rôle est de soutenir les activités périscolaires, le CESC ne peut pas s'ingérer dans l'enseignement et ce n'est pas à nous de faire des remarques sur les enseignants et ce qui se passe à l'école.

Merci de votre attention.

La présidente : Le deuxième siège vacant sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil général

6. **Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'extinction nocturne de l'Eclairage Public (motion du 25.08.2022)**

La présidente ouvre la discussion :

M. O. Makaci (CC) : Je vous remercie de vous êtes prononcés sur ce rapport. Au préalable, je vous informe qu'il s'agit **d'un rapport d'orientation et non pas de décision ni d'un budget**. Un des éléments que je n'ai pas mis dans le rapport, c'est la donnée financière et structurelle. Il n'est pas possible de comparer les données énergétiques vu que sur les deux dernières années et l'année à venir, le système de calcul est différent pour les trois, soit :

- 2021 : Eli10 SA – toute l'énergie consommée moins la consommation des industries et des maisons, ce qui nous donnait la consommation de notre EP ;
- 2022 : Groupe E SA, forfait
- 2023 : Groupe E SA - Changement de compteurs (compteurs intelligents) avec données exactes.

Nous ne pouvons pas extrapoler sur des bases qui ne sont pas comparables.

Vu que nous allons changer de système, nous pouvons nous attendre à une réduction de l'énergie consommée d'env. 5-7 % mais d'aller au-delà pour des comparaisons ce n'est pas possible.

Mme L. Veliz (CEnv.) : *La CEnv. s'est réunie le 14 septembre 2022, afin d'étudier et analyser le rapport du conseil communal au conseil général relatif à l'extinction nocturne de l'éclairage public, selon motion du 25 août 22.*

Nous vivons actuellement dans une situation d'incertitude, qui risque de déclencher une crise énergétique. De par ce fait, nous nous devons de nous montrer solidaire.

Nous avons donc pris la décision de soutenir la proposition B « Extinction nocturne » automatique par détecteur. Cela semble être la meilleure solution pour l'environnement, la sécurité ainsi que la faune. Merci de votre écoute.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Suite à l'étude du rapport qui nous est proposé, je tiens tout d'abord à remercier M. Makaci pour les précisions qui ont été données. Pour une entité de parti qui se veut liée à l'économie, il était important d'avoir des chiffres qui présentent la partie positive de cette décision. Même si les chauves-souris, les insectes, la flore, les êtres humains, etc. nous attirent aussi quelques intérêts. Le groupe PLR, après discussion, opte pour la variante B.

M. A. Askandar (PS) : Le mardi 20 septembre dernier, nous nous sommes retrouvés avec le groupe du PS afin de préparer le conseil général de ce soir. Suite à des informations complémentaires obtenues de la part de notre conseiller communal en charge de ce dossier M. O. Makaci et au terme d'un débat constructif, le groupe socialiste de Cornaux a choisi de soutenir, à la majorité de ses membres, l'option B proposée par le Conseil communal soit : l'extinction nocturne automatique progressive.
Merci de votre attention.

La présidente : acceptez-vous le rapport de la motion ?

→ **Au vote, le rapport est accepté à l'unanimité.**

7. **Demande de crédit d'investissement de CHF 60'300.00 pour le remplacement du jeu principal, des dalles amortissantes ainsi que l'installation de deux engins de fitness pour l'extérieur – Place de jeux de la Fannaz**

La présidente ouvre la discussion :

M. M. Clottu (CC) : Je suis à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

M. M. Houttuin (PLR) : *Durant la réunion du PLR, on a soutenu ce projet pour la sécurité et la joie des enfants du village. L'installation de machines sportives destinées aux adultes, comme on voit en ville. Tout cela à des fins ludiques et à prélever dans le Fonds Varo. Le PLR soutient ce projet à l'unanimité.*

Mme S. Staub (PS) : *Le groupe du PS de Cornaux s'est retrouvé afin de débattre des différents points mis à l'ordre du jour de cette séance. Concernant la demande de crédit de 60.300frs, relative au remplacement du jeu principal, des dalles amortissantes ainsi que de l'installation de deux engins de fitness pour l'extérieur à la place de jeux de la Fannaz, le groupe du PS est persuadé que la sécurité des enfants de notre commune ne peut pas être mise en danger. Nos enfants sont notre avenir et nous devons leur faire la place qu'ils méritent, en mettant à leur disposition un endroit sécurisé et attractif où ils peuvent se rencontrer. Concernant les engins de fitness pour l'extérieur, nous pensons que notre rôle est également d'encourager nos citoyens à bouger pour leur santé. Vous comprendrez donc que le groupe PS à l'unanimité accepte cette demande de crédit.*

M. C. Divernois (CF) : *La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 60'300.- pour le remplacement du jeu principal, des dalles amortissantes ainsi que l'installation de deux engins de fitness pour l'extérieur. La place de jeux de la Fannaz date de 2005. Elle ne répond plus aux normes, une remise en état des différents engins et du sol souple est disproportionnée. Le Fond Varo financera à hauteur de CHF 43'000.- cet investissement, d'autre part le personnel des TP2C exécutera les travaux de terrassement et de pose. De plus, la commission financière souhaiterait, comme de coutume, 3 offres pour ce projet. Au vu de ces différents éléments la CF vous propose de soutenir cette demande de crédit. Merci de votre attention.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité**

8. **Demande de crédit d'investissement de CHF 348'000.00 pour des travaux d'assainissement des chauffages des bâtiments communaux et à leur raccordement au chauffage à distance**

La présidente ouvre la discussion :

M. C. Divernois (CF) : La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 348'000.- pour des travaux d'assainissement des chauffages des bâtiments communaux et à leur raccordement au chauffage à distance.

Le 22 août 2022, la commission a aussi eu l'occasion d'entendre les Conseillers communaux en charge du dossier nous donner tous les détails financiers, techniques et argumentations soutenant le bien-fondé de cet investissement.

La CF a été quelque peu surpris des coûts à engager pour transformer les installations de chauffage des bâtiments communaux. La proposition du Groupe E d'alimenter les bâtiments communaux gratuitement ne laissait pas entrevoir de tels investissements. Ces coûts cachés non signalés volontairement ou par omission nous laissent un goût amer.

Pas ou peu d'alternative s'offre à nous, c'est avec insistance que la CF demande au CC de mettre tout en œuvre pour minimiser les coûts lors de la réalisation de ces installations.

La CF vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

M. W. Schärer (PLR) : Le groupe PLR a examiné cette demande de crédit de CHF 348'000.00 avec attention. Le rapport bien rédigé est détaillé et ainsi justifie les raisons de cette dépense.

L'assainissement des installations de chaufferie des bâtiments communaux sont connus et nécessaires. Le délai imposé par l'Etat a été reporté et doit être maintenant respecté.

Avec l'arrivée du chauffage à distance, les autorités communales ont négocié les modalités financières avec le groupe Celsius. Le risque est de se retrouver captif du système et de ne plus pouvoir se libérer et adopter un autre mode de chauffage, avec en plus les contraintes environnementales évolutives imposées par la législation.

Dans ce contexte, les coûts annoncés pour le raccordement et la consommation d'énergie demandent réflexion. Pour les privés, les coûts réels de raccordement sont plus importants qu'annoncés. D'autre part les frais induits par un changement de mode de chauffage sont importants. Ils comprennent la mise hors service, l'évacuation et la revalorisation des matériaux du système de chauffage, du stockage des hydrocarbures, du remplacement des radiateurs et des chauffe-eau électriques, ainsi que des modifications aux infrastructures des bâtiments.

Quant au tarif énergétique, une indexation aux fluctuations des prix des hydrocarbures est une aberration totale, surtout avec l'exemple actuel de doublement du prix. Le tarif du kWh consommé devrait être calculé avec les frais réels de distribution majorés mais avec cette énergie gratuite qui nous est mise à disposition.

Il ressort de ces constatations un mécontentement contre le comportement actuel du groupe Celsius concernant le chauffage à distance en cours de distribution. Un durcissement de la position des futurs consommateurs est à souhaiter.

Le crédit demandé sera effectivement amputé en partie par des participations de l'OREN, des subventions étatiques, d'un prélèvement au fond communal à vocation énergétique ainsi qu'un solde de crédit à disposition. Ceci ne change en rien les remarques évoquées ci-dessus.

Le groupe PLR accepte pourtant ce crédit.

Je vous remercie de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : Le groupe socialiste accepte le crédit d'investissement de CHF 348'000.00 pour les travaux à effectuer sur les chauffages des divers bâtiments communaux.

Ce montant semble conséquent mais sera, heureusement, partagé par d'autres sources financières supplémentaires, ce qui permettra d'alléger la facture finale.

Le problème de l'approvisionnement en chauffage, des différents bâtiments communaux, sera enfin résolu.

Merci de votre attention.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité

9. Lettre et pétitions

La présidente nous fait lecture du courrier ci-dessous :



Conseil général de Cressier
M. Luciano Cravero
Président
Rue Vallier 4
CP 4
2088 Cressier

Le Landeron, le 30 juin 2022

Fusion des communes de Cornaux – Cressier – Lignièrès – Le Landeron

Monsieur le président du Conseil général,

Par la présente, nous accusons réception de votre courrier du 16 juin dernier qui a retenu toute notre attention.

Le Conseil général du Landeron a pris connaissance du contenu de la missive susmentionnée lors de sa séance ordinaire du 23 juin 2022 et vous remercie pour votre prise de position.

Par ailleurs, nous vous informons que notre Autorité sera appelée, dans un premier temps, à déterminer la recevabilité matérielle de l'initiative populaire communale intitulée « *demande au Conseil communal du Landeron d'approcher les communes de Lignièrès, Cornaux et Cressier pour préparer un projet de convention de fusion* » lors de sa prochaine rencontre, le 15 septembre. Selon la décision et suite à cette séance, le Conseil communal présentera le 27 octobre 2022 au législatif landeronnais un rapport traitant cette fois-ci la question « de fonds » de l'initiative.

Il va sans dire que le Conseil général de Cressier sera informé de la suite qui sera donnée à l'initiative courant novembre 2022.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le président du Conseil général, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président: La secrétaire:

Michael Jacot

Cindy Kohler

Copie pour information :

- Conseil général de Lignièrès
- Conseil général de Cornaux

10. Motions et propositions

Néant.

11. Communications du Conseil communal

M. O. Makaci (CC) : Proposition par rapport à la motion d'extinction de l'Eclairage Public, je vais proposer à mes collègues de mettre une zone test.

Défibrillateur :

Vous avez certainement remarqué qu'un défibrillateur a été posé à droite de l'entrée Nord de l'Espace ta'tou. Il se déclenche automatiquement lorsqu'on le prend et lorsque vous l'utilisez, l'ambulance arrive automatiquement car il est géo localisé. Nous avons convenu, de par ma profession (médecin) que j'orienterai les personnes sur la bonne utilisation des mesures d'urgence et en sus nous aurons une petite formation le 31.10.2022. Nous avons le plaisir de vous inviter, et d'inviter les groupes qui occupent principalement la salle de sports ainsi que la population. Il y a env. une quinzaine de places pour adultes. On rajoute là-dessus, chaque année, une cession pour les adultes et pour enfants. Nous avons obtenu l'accord des instances scolaires de Cornaux et Le Landeron (C2T) pour que des jeunes puissent s'entraîner à utiliser cet appareil. J'espère que cela suscitera peut-être des vocations.

Plan communal des énergies

Il y aura une soirée de présentation le 8 novembre 2022 à 19h00, Espace ta'tou, relative au Plan communal des énergies. Nous sommes une des premières communes neuchâteloises à avoir terminé ce plan. Cette soirée sera répartie en 3 points : - stratégie énergétique – Impact sur les tarifs d'électricité (Groupe E) et le risque sur la pénurie énergétique (Canton).

Consommation énergétique

La commune s'est engagée avec toutes les autres communes et le canton à diminuer la consommation énergétique et surtout l'extinction de l'éclairage public de minuit à 05 :00 du matin et la diminution de l'éclairage des enseignes lumineuses.

Nous tenons à lever notre responsabilité par rapport aux passages à piétons et que tout personne doit être « maître » de son véhicule.

12. Interpellations et questions

Mme S. Staub (CEnv.) : *Pour donner suite au mandat de la commission d'environnement d'étudier la possibilité de maintenir l'offre à la population d'accéder à des cartes CFF, nous avons pris contact avec 3 communes du canton de Neuchâtel, afin d'étudier leur manière de fonctionner, concernant ces offres. Il s'agit de la commune de Cressier, Rochefort et St-Blaise.*

Bien sûr, le temps du Covid a été la pire période pour le déficit de toutes les communes. C'était un espace de temps tellement particulier, qu'il nous faut recommencer à offrir cette possibilité à nos concitoyens en temps normal. Nous comprenons aussi très bien la réaction de notre grand argentier de suspendre la diffusion de ces cartes. Cette réaction nous a permis de découvrir quelques manières de faire à améliorer, car nous avons pu observer que chiffres à l'appui, la commune de Cornaux est celle des trois communes qui provoque le plus de pertes par année même en situation classique, hors crise. Certes, les CFF ont parlé de changer leur offre prochainement, mais cela fait déjà plusieurs années que c'est à l'ordre du jour, mais pour l'instant et pour l'année à venir, il n'en est pas question. S'ils sont aussi rapides dans ce changement que pour mettre aux normes la gare de Cornaux pour tous, nous n'avons pas de souci à nous faire pour l'instant.

Aussi, nous pensons qu'il faut conserver ce poste ouvert, et par respect pour le travail effectué par la commission, remettre cette prestation à l'ordre du jour, en changeant certains fonctionnements qui diffèrent des autres communes. Ces divergences pourraient peut-être expliquer nos pertes.

1. *Pour les citoyens et citoyennes de Cornaux, afin de les favoriser, opérer des prix préférentiels pour eux spécifiquement.*
2. *Pour les cartes qui nous restent sur les bras, procéder par la manière de faire « Lastminute », afin de permettre leur vente, même à bas prix.*
3. *Un autre problème nous est apparu, en analysant les différents fonctionnements des communes avoisinantes, le paiement par cartes de débit ou de crédit n'est pas possible à Cornaux. C'est un frein pour ces ventes, nous en sommes persuadés, ainsi que pour d'autres services.*
4. *Au niveau de l'information, la médiatisation, nous pourrions être plus performants. Utiliser le Bulcom ou Info'Cornaux, Facebook, Instagram...pour aviser la population de ce service.*

Aussi, nous demandons, par ces quelques lignes au Conseil communal de Cornaux, comme promis lors de la séance du CG du 14 décembre 2020, par sa Présidente de Commune, de remettre ce poste 62900 cartes journalières des CFF actif, pour une année, en tenant compte du travail d'investigation de la commission d'environnement. Ainsi, nous pourrions améliorer ce service à la population et permettre de rendre plus attractifs les transports publics plus écologiques. Grâce à ces changements, nous pourrions observer si la situation s'améliore et voir si ce service à tous est une nécessité pour notre commune. Merci de votre attention.

Mme I. Weber (CC) : Le CC n'a pas oublié les demandes de la CEnv. J'aimerais vous donner les dernières informations en notre possession : L'Association des Communes Suisse en collaboration avec l'Association des Communes Neuchâteloises collaborent actuellement avec les CFF pour la mise en place d'un nouveau système pour les cartes journalières. Ce système consiste à la « vente de cartes journalière dégriffées au guichet » via la mise en place d'une nouvelle application web pour les communes et les villes. Un concept est en cours de développement et il apportera des réponses aux questions qui ont été posées lors de la consultation des différents partenaires. La décision finale sera prise fin 2022, début 2023 ; les villes et les communes seront informées courant février 2023 de la nouvelle organisation. Nous suivons ce dossier et il est urgent d'attendre.

Mme S. Staub (CEnv.) : C'est très bien que des choses se mettent en place. Ces cartes étaient très attractives car nous pouvions les utiliser pour tout (transport, bateau, bus, etc.) pour toute une journée.

L'ancien système existera-t-il encore pour 2023 ?

Mme I. Weber (CC) : Le CC prend acte de cette demande.

13. **Divers**

Mme L. Veliz (Commission SLC) : *En tant que Présidente de la SLC je tenais à revenir sur la journée du 26 août. Nous avons passé un moment magnifique, lors de la Fête du Soleil. Tout le village était réuni, pour fêter ensemble et dans la bonne humeur. Nous sommes fiers d'être parvenus, dans un temps record, à organiser cette manifestation dont nous pouvons dire que ce fut une réussite. Bien sûr, la commission est consciente que sans l'aide de beaucoup de personnes, cette expérience positive n'aurait pas pu se réaliser. Nous tenons à remercier les membres de la commission pour leur engagement sans faille. Cependant, notre reconnaissance va aussi aux différents sociétés et aux sponsors, sans oublier les nombreux bénévoles.*

Un merci particulier à notre précédente présidente Mme Myriam Divernois qui nous a épaulé et transmis tous les documents nécessaires pour organiser de manière optimale cette fête. Je tiens également à remercier mes collègues coéquipiers : notre vice-présidente Mme Ermidas Fernandez, notre caissière Mme Émilie Makaci et notre bénévole Quentin Vulgaris chargé de la communication. Balázs, chargé de la gestion de la tombola n'a pas failli non plus. Mes remerciements vont aussi aux membres de la commune, en particulier à Yolande qui nous a soutenu dans toutes les démarches administratives, Mme Isabelle Weber et aussi Ricardo notre concierge.

Permettez- moi pour terminer mon intervention de lire la lettre du Conseil communal qui m'a beaucoup touchée. Merci de votre attention.

Applaudissements de l'assemblée.

M. C. Divernois (PLR) : Pour rebondir sur les dires de Lina, je remercie sincèrement toutes les sociétés et clubs du village, je trouve que ces derniers ont été quelque peu oubliés dans les journaux. Sans eux, la fête n'aurait pas eu lieu, encore une fois grand merci.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme S. Staub (PS) : *En tant que secrétaire du Centre des jeunes, le CAP, je tiens à vous informer que pendant les vacances, grâce à la collaboration avec le centre des loisirs de Neuchâtel, le CAP a été présent et à disposition des jeunes pendant 5 semaines à la piscine. Dans ce cadre, certains problèmes relationnels sont apparus entre jeunes, sexisme et manque de respect, qui ont permis à l'animatrice de réagir rapidement face à certaines situations délicates. Grâce à de longues discussions, les jeunes ont pris conscience de l'impact de certaines de leurs attitudes et paroles. Les échanges ont été très enrichissants, ce qui prouve une fois encore l'importance et la nécessité du CAP, pour l'équilibre de notre jeunesse.*

Depuis la reprise de l'école, Lydia et Sébastien sont épaulés par une nouvelle stagiaire, Dana Michoud, qui restera six mois au sein du CAP. Les accueils au centre ont repris et sont très fréquentés. Des projets pourront être réalisés, grâce au soutien de quelques sponsors. Nous sommes très reconnaissants à ceux-ci. Le Cap est très dynamique et ne manque pas de projets et d'activités à venir. Comme l'année passée, le CAP se déplacera dans les communes et participera à diverses manifestations. Merci de votre écoute.

Mme M. Perrenoud (PS) : Concernant le projet pour chiens, avez-vous des nouvelles ?

Mme I. Weber (CC) : Le dossier est dans les mains du Conseil communal, nous avons identifié deux espaces pour installer un parc à chiens. Ce projet est encore à l'étude et il y a de bonnes chances qu'il se réalise. Par contre, le coût est assez onéreux.

La présidente : Je vous informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le lundi 19 décembre 2022 à 19h00.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 20h11.

Cornaux, le 26 septembre 2022
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Ermidas Fernandez

Adnan Askandar